



Redevances

Redevances

Les paramètres suivants doivent être saisis pour les redevances.

1. *Code de condition*

Dans les paramètres, au moins un code de condition du type redevances doit être saisi. Les champs suivants sont pertinents pour les redevances.

Type de condition : **Y**
Code groupes/position particulière vide

Le système part du principe que le chiffre d'affaires des redevances donne le montant de redevance en francs avec un taux %.

Code groupes/position particulière **E/G**

Le système détermine le taux de redevance sur la base des niveaux de rabais. L'E, deviendra la position particulière examinée, avec un G tous les chiffres d'affaires du même groupe sont additionnés et ensuite déterminé le taux et calculé la redevance. Les niveaux de rabais doivent être ouverts dans le paramètre de la maison.

Code condition : **P/B**

Taux en pour cent ou taux en franc.

2. *Données de base*

La périodicité de redevance par client doit être déposée. Les conditions de redevance doivent être saisies par client avec les conditions du client des classes de marchandise.

3. *Fichier de configuration*

Voir les rubriques 14000-14999

4. Calculation de la redevance

Les positions de redevance des détails d'ordre sont additionnées par maison/monnaie étrangère/client/représentant/chantier et classe de marchandise dans le fichier GIHUREP. On prend en charge la classe de marchandise des conditions de client des classes de marchandise. Si la redevance n'est en vigueur que sur la classe, la catégorie, le genre et le groupe sont vides.

Ensuite, les taux de redevance sont déterminés. Avec des rabais de quantités sur des groupes (HUADST pas vide et code particulier/groupes du code de condition = G), les quantités additionnées du même groupe sont cumulées et les taux avec la quantité de cumul sont déterminés.

5. Positions d'ordre autorisées

- Les positions d'ordre doivent être facturées.
- La position d'ordre ne peut pas posséder de condition avec un type d'oppression de redevance =1 (ce code est contrôlé chaque fois avant la course de redevance) si ce code ne doit pas être considérée à une définition avec certaines documents/positions, cela peut être modifiée sur le menu de redevance avec le choix 11.
- À la position d'ordre pour ce client, une condition de redevance valable doit être trouvée dans le fichier condition de CI Ma des clients.
- Le montant de position brut est réduit de toutes les conditions qui ont influence de redevance (code influence de redevance vide). Si le code influence de redevance = 1, cette condition n'est pas considérée pour les redevances.

6 Optimisation

- Par moins de documents GISA existant, d'autant mieux.

Nous recommandons de réorganiser de temps en temps les documents GISA, afin qu'au maximum 2 ans soient actifs.

Avant la réorganisation, on est examiné, quels clients ont des conditions de redevance. Des documents qui ne font pas partie de tels clients, sont marquées comme facturées et ne sont plus recalculées.

Pour cette raison, les conditions de client devraient également être (devenir) réorganisées.

→ L'objectif est d'éliminer précédemment des conditions de redevance plus valables des conditions de client.

Par la suite, tous les documents qui se trouvent au cours de la période choisie et font partie des clients avec des conditions de redevance, dans un environnement distinct sont recalculés, puisque les montants de base peuvent modifier environ sur la facture originale.